

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°8-2025	CONTRATS - CONVENTIONS <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec la Compagnie Maboul Distorsion dans le cadre de la saison culturelle
----------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de contrat, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **RAPPORTE** la décision N°156-2024

Article 2. **APPROUVE** les termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de la compagnie "Maboul Distorsion" dont le siège est situé à Nantes dans le cadre d'un spectacle de la saison culturelle organisé à Clisson le 28 février 2025 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANTS TTC
Droit d'exploitation du spectacle « Un os dans le cosmos »	2825.66 €

Article 3. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 17 janvier 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence LUNEAU

Maire



Décision transmise à la Préfecture le **11 FEV. 2025**

Et affichée le **14 FEV. 2025**